

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION A L'ETRANGER,
DE LA COOPERATION ET DES ECHANGES INTERUNIVERSITAIRES.

المديرية العامة للتكوين بالخارج، التعاون
و التبادل ما بين الجامعات

N° 016 / DGFCEIU/2014

Alger, le : 19 JAN 2014

جامعة بجاية
جامعة المعلوم الدفينة
جامعة العميد
بالملحق رقم 016
صدر يوم
A
MADAME ET MESSIEURS LES PRESIDENTS
DES CONFERENCES REGIONALES DES UNIVERSITÉS
DU CENTRE DE L'EST ET DE L'OUEST

Objet / Concours national/ Etudiants majors.(Effectifs, calcul de la moyenne)
année universitaire 2014/2015.

J'ai l'honneur de vous transmettre les mesures, adoptées les années précédentes, et proposées pour leur reconduction au titre de l'année 2014/2015, dans le cadre de la sélection des candidats pour l'admissibilité au programme de formation résidentielle à l'étranger au titre de l'année universitaire 2014/2015.

- La sélection des étudiants majors s'effectue sur la base des meilleures moyennes toutes **spécialités confondues** par filières retenues au concours national 2014.
- Pour les effectifs des étudiants majors (inscrits en M 2) candidats au concours, retenir les effectifs modulés en fonction de l'effectif des inscrits :
 - Un (01) major lorsque l'effectif des inscrits par filière est compris entre 1 et 5 inscrits.
 - Deux (02) majors lorsque l'effectif des inscrits par filière est compris entre 6 et 11 inscrits.
 - Trois (03) majors lorsque l'effectif des inscrits par filière est supérieur à 12 inscrits.
- La moyenne des étudiants inscrits en M 2 sera calculée comme suit :

$$L1 + L2 + L3 + M1 / 4.$$

Parfaite considération.

إمضاء: محمد بناني أوزقي
مدير عام والتكوين بالخارج والتبادل ما بين الجامعات



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

COMMUNIQUE

OUVERTURE DU CONCOURS NATIONAL POUR L'ADMISSIBILITE AU PROGRAMME DE FORMATION RESIDENTIELLE A L'ETRANGER AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015

Dans le cadre du programme d'appui à la formation post-graduée le Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique informe les étudiants majors de promotion des établissements d'enseignement supérieur de l'organisation d'un concours national sur épreuves écrites pour l'admissibilité au programme de formation résidentielle à l'étranger qui se déroulera le :

Mardi 18 Mars 2014.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique invite les étudiants concernés à se rapprocher de leurs établissements de rattachement pour prendre connaissance des conditions et critères pédagogiques et scientifiques d'admissibilité au programme de formation résidentielle post-graduée à l'étranger ainsi que les filières retenues.

PROGRAMME DE FORMATION RESIDENTIELLE A L'ETRANGER 2014-2015

ÉCHÉANCIER

Étudiants

Janvier 2014 : Lancement du programme (Étudiants)

Du Lundi 20 Janvier au 18 Février 2014 :

- Sélection par les établissements, selon la réglementation en vigueur, des étudiants majors en vue de subir les épreuves écrites du concours national pour une formation doctorale à l'étranger.
- Notification aux étudiants de leur admissibilité ou pas.
- Transmission aux conférences régionales universitaires des dossiers de candidature avec le procès verbal, portant sélection, visé par le vice recteur chargé de la formation supérieure, de la formation continue et des diplômés, ainsi que par les doyens concernés. Le procès verbal comprendra :
 - La liste globale avec classement des étudiants postulant à une formation résidentielle à l'étranger pour chaque filière retenue pour le concours National.
 - La liste complète de tous les étudiants non retenus avec les motifs du rejet.
 - La liste des étudiants majors sélectionnés et proposés, suivant le classement.

Du 18 au 20 Février 2014 : Contrôle de conformité réglementaire des dossiers des candidatures par les Conférences Régionales Universitaires.

Du 24 au 26 Février 2014 : transmission au M.E.S.R.S des dossiers complets des candidatures répondant aux conditions réglementaires d'éligibilité et ultime examen des dossiers par les services du M.E.S.R.S. :

- 24 Février 2014 région Est.
- 25 Février 2014 région Centre.
- 26 Février 2014 région Ouest.

04 Mars 2014: transmission par le M.E.S.R.S des listes des étudiants retenus pour subir les épreuves du concours.

Du 05 au 06 Mars 2013 : Convocation des étudiants (par les Conférences Régionales Universitaires et les établissements).

Mardi 18 Mars 2014 : Concours National.

La date de l'évaluation scientifique des étudiants majors concernés (admis au concours) sera précisée ultérieurement.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION A L'ETRANGER,
DE LA COOPERATION ET DES ECHANGES INTERUNIVERSITAIRES.

المديرية العامة للتكوين بالخارج، التعاون
و التبادل ما بين الجامعات

N° 015 / DGFECEIU/2014

Alger, le :

A Madame et Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales des Universités
Du Centre, de l'Est et de l'ouest.

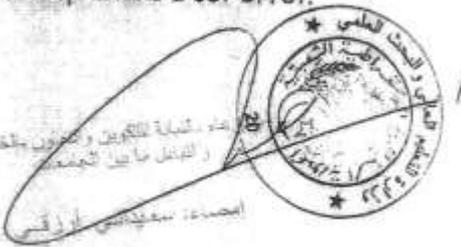
Objet / Programme formation à l'étranger 2014/2015 (Etudiants).
P.J. / - Instruction.
- Echancier.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, aux fins de diffusion, auprès des établissements de formation supérieure :

- L'Instruction N° 01. du 15 Janvier 2014, relative à l'organisation du concours national pour l'obtention de bourses de formation Doctorale à l'étranger au titre de l'année universitaire 2014/2015 (en double version arabe et française).
- L'Echancier du programme de formation à l'étranger (Catégorie relative aux étudiants).

Je vous saurais gré pour toutes dispositions diligentes qu'il vous plaira de prendre à cet effet.

المصداق: سفيان بن ابي
التيامل ما بين التكوين
و التعاون بالخارج





N° 01

Alger, le : 15 JAN. 2014

INSTRUCTION RELATIVE A L'ORGANISATION
DU CONCOURS NATIONAL POUR L'OBTENTION
DE BOURSES DE FORMATION DOCTORALE
A L'ÉTRANGER AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE
2014-2015

Il est ouvert un concours sur épreuves pour l'obtention de bourses de formation Doctorale à l'étranger dans les filières et options retenues par les Conférences Régionales des Universités (C.R.U).

Le concours est ouvert aux étudiants majors de promotion répondant aux critères de sélection tels que prévus par les dispositions réglementaires, et classés sur la base des moyennes des quatre (04) premières années pour les formations préparant au diplôme de Master 2.

Le concours se déroulera le **Mardi : 18 Mars 2014** au niveau des établissements de formation supérieure suivants:

- Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès pour la région Centre;
- Université Aboubeker BELKAID de Tlemcen pour la région Ouest;
- Université MENTOURI de Constantine -1- pour la région Est;

Le déroulement du concours doit faire l'objet d'une large diffusion par voie d'affichage au sein de l'ensemble des établissements universitaires, sur les sites du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, des C.R.U, des établissements universitaires et par voie de presse.

LES COMMISSIONS DE CONCOURS :

1) - Il est installé au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique une Commission Nationale de Concours (C.N.C) présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique comprenant :

- Le Directeur Général de la Formation à l'Etranger, de la Coopération et des Echanges Interuniversitaires ;
- La Directrice de la Post-Graduation et de la Recherche Formation ;
- Le Directeur de la Formation Supérieure Graduée ;
- La Présidente du Bureau de la Conférence Nationale des Universités ;
- La Présidente de la Conférence Régionale des Universités du Centre ou son représentant ;
- Le Président de la Conférence Régionale des Universités de l'Est ou son représentant ;
- Le Président de la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest ou son représentant.

Les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale de Concours seront précisées ultérieurement.

2) - Au niveau de chaque Conférence Régionale des Universités une Commission de Concours par filière est installée.

Ces commissions sont constituées d'enseignants de rang magistral et sont présidées par le Président de la Conférence Régionale des Universités.

Les jurys des concours sont désignés par les présidents des Conférences Régionales des Universités.

Les sujets des épreuves, limités à un ou deux modules par filière et discipline, sont élaborés par les commissions de concours au plus tard, 08 jours avant la date des concours.

Une épreuve de spécialité et deux épreuves en langue étrangère (Anglais et Français) sont obligatoires pour tous les candidats.

Les coefficients des différentes épreuves sont fixés comme suit:

- Epreuves de Spécialité : Coefficient 2
- Epreuves de Langues - Français : Coefficient 1
- Anglais : Coefficient 1

Chaque commission propose sous pli cacheté à la Conférence Régionale des Universités trois (03) sujets par épreuve accompagnés des corrigés types et des barèmes de correction.

Le tirage au sort des épreuves sera opéré le jour du déroulement des épreuves par la Commission Nationale de Concours (C.N.C.) au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Les commissions de concours doivent veiller au bon déroulement du concours par la mise en œuvre, notamment, des dispositions ci-après :

- Codification des copies des candidats en vue d'assurer l'anonymat le plus total.
- Double correction et appel à une troisième correction lorsqu'une différence de plus de trois (3) points est constatée.
- Classement des lauréats par ordre de mérite sur la base des moyennes générales obtenues au concours.
- Proclamation des résultats définitifs après la signature des procès verbaux de délibération.
- Affichage immédiat et diffusion des listes nominatives des lauréats.

En cas de nécessité avérée, l'étudiant peut sur demande écrite, avoir accès à sa copie.

L'étudiant admis au concours est remplacé par le suppléant, s'il est déclaré ajourné à la session du mois de juin de l'année universitaire en cours.

PROCLAMATION DES RESULTATS DU CONCOURS :

Les présidents des commissions de concours par filière transmettent à la C.N.C, sous couvert des présidents des conférences régionales des universités, les procès verbaux de délibérations dûment visés.

Ces procès verbaux doivent faire apparaître le classement par ordre de mérite des lauréats en fonction des notes et de la moyenne générale obtenue.

La moyenne générale est calculée à partir des épreuves de spécialité et de langues.

En cas d'égalité entre deux candidats, la note obtenue à l'épreuve de spécialité départagera les candidats classés ex-aequo.

L'affectation du pays d'accueil pour les étudiants lauréats se fera sur la base de la moyenne générale obtenue au concours et du vœu exprimé par l'étudiant.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS :

Les dossiers de candidature au concours devront être présentés en un seul (01) exemplaire et composés des pièces suivantes dûment légalisées et classées selon l'ordre suivant :

- Un Extrait de naissance.
- Une (01) Photo d'identité.
- Une attestation de major de promotion (avec mention du classement de l'étudiant) visée par Le vice recteur de la formation Supérieure de graduation, la formation continue et des diplômes ou le Doyen de la faculté.
- Copies des relevés de notes (selon le modèle retenu par le MESRS) du cursus universitaire mentionnant la session de passage en année supérieure visées par Le vice recteur de la formation Supérieure de graduation, de la formation continue et des diplômes ou le Doyen de la faculté (L1, L 2, L 3 et Master 1).
- Copies des certificats de scolarité du cursus universitaire visées par Le vice recteur de la formation Supérieure de graduation, de la formation continue et des diplômes ou le Doyen de la faculté (L 1, L 2, L 3, Master 1 et Master 2).
- Une Copie du diplôme du baccalauréat et de la Licence, visées par Le vice recteur de la formation Supérieure de graduation, de la formation continue et des diplômes ou le Doyen de la faculté.
- Deux (02) lettres de recommandation.

Les dossiers de candidature au concours national seront transmis aux Conférences Régionales des Universités conformément à l'échéancier fixé à cet effet.

**CONCOURS D'ADMISSION AU PROGRAMME
DE FORMATION POST-GRADUEE A L'ETRANGER
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015**



**FORMATIONS RETENUES ET MATIERES
POUR L'EPREUVE DE SPECIALITE**

FORMATIONS L.M.D. : (MASTER 2)

Domaines	Fillères	Matières retenues pour les épreuves.
Langues Etrangères (L.E.)	- Anglais.	
Mathématique – Informatique (M.I.)	- Mathématiques	
Mathématique – Informatique (M.I.)	- Informatique	